

Le 3 avril 1769 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/25 f°40. Également Brest, SHD Marine, Ms.91, n°13.

L'Isle de France est aujourd'hui en état de se nourrir. 3 ou 4 arpents par habitation suffiraient pour cultiver les épiceries fines.

N°44. Situation de l'île relativement à la culture.

A l'Isle de France le 3 avril 1769

Monseigneur,

Pour remplir vos vues sur cette colonie, je me suis spécialement appliqué à encourager sa culture et à augmenter le produit de son sol. Vous avez vu par les comptes que j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre successivement que votre Isle de France est aujourd'hui en état de se nourrir elle-même. J'ai voulu connaître à quel point sa culture pouvait être augmentée et je vais mettre sous vos yeux le résultat de mes recherches.

1°. L'Isle de France contient suivant le calcul de M. l'abbé de la Caille 432.680 arpents¹ de cent perches, la perche à 20 pieds. Voilà le total de sa surface.

2°. Sur cette quantité d'arpents il y en a 194.920 qui sont concédés.

3°. De cette quantité de terrains concédés, il n'y en a encore que 32.438 arpents en valeur.

4°. Sur les 194.920 arpents concédés on en compte 72.579 qui ont été concédés par les administrateurs de la Compagnie depuis l'édit de rétrocession du mois d'août 1764.

5°. Dans les 32.438 arpents qui sont en valeur on comprend les savanes, les forges, les cotonneries, les cafèteries, les jardins, les vergers, les parcs, les emplacements des maisons et des basses-cours.

6°. Les meilleurs terrains de l'île, ceux où le sol paraît plus fertile, qui sont le mieux arrosés, qui produisent les plus belles forêts, tels que les environs du Piton du Milieu de l'île, les Trois Îlots, la Grande Savane ne sont point encore en valeur.

7°. Toutes les terres concédées qui n'ont pas été mises en valeur vont être réunies au domaine du Roi et l'un des objets de mon travail sur cette matière a été de mettre le tribunal terrier en état de prononcer avec connaissance de cause l'arrêt de réunion.

8°. Sur la quantité de terrains concédés on voit avec étonnement que 5 ou 6 particuliers possèdent entre eux seuls environ 35 mille arpents. Ces particuliers sont les Srs de La Roche Duronze et Reminiac qui possèdent en société plus de 15 mille arpents, le Sr de Maudave qui en a environ 8 mille, le Sr Roux Kermorseven près de 5 mille, le Sr de Maissin environ 3 mille. Les Srs Rostaing et Hermans possèdent 4000 arpents qui sont presque entièrement en valeur et il leur a été réservé en outre dix mille arpents de forêts pour le charbon nécessaire à leurs forges, mais la propriété du sol de ces réserves ne leur a pas été accordée. Cinq ou six autres particuliers qui ont profité de la faveur qu'ils ont trouvée auprès des chefs sous l'administration de la Compagnie, ont obtenu des concessions dont l'étendue de chacune passe 12 et 15 cents arpents qu'ils ne peuvent mettre en valeur.

Voilà, Monseigneur, l'état actuel de distribution du sol. J'attendrai M. le Chevalier Desroches pour procéder à la réunion au domaine des terrains qui n'ont pas été mis en culture et surtout de ceux qui ne le seraient jamais si on les laissait entre les mains ou des absents, ou des concessionnaires qui possèdent une trop grande étendue de terre pour pouvoir jamais les mettre toutes en valeur.

Vous voyez par ces observations qui ne sont encore qu'un aperçu, peut-être très éloigné de la précision, que nous pouvons sans nuire à la culture des grains, nous livrer à celle des objets de richesse

¹ Note transcripteur : l'arpent colonial mesure 4.221m²

et d'exportation. Si je puis réussir comme je l'espère à nous procurer les plants précieux des épiceries, j'estime que trois ou quatre arpents seulement employés sur chaque habitation de 156 arpents à la culture de ces mêmes plants suffiront pour nous faire partager avec les Hollandais le commerce des épiceries, et que nous pourrons fournir au moins à la moitié de la consommation entière de toutes les nations.

Je pense que nous pouvons concilier la culture des denrées nourricières avec celle des objets de commerce, et conserver soigneusement sur chacune des concessions au moins un sixième des forêts pour nous ménager nos approvisionnements en bois. Nous pouvons conserver dans les environs du grand port des réserves considérables de bois pour les besoins du service de Sa Majesté. Les flûtes et les gabares peuvent y charger avec beaucoup plus de facilité et moins de risque qu'au poste Jacotet.

J'espère que M. le chevalier Desroches me fera connaître votre plan économique sur tous ces objets, je le suivrai avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Je suis avec respect ...

Poivre

* * *